

COMMUNAUTE DE COMMUNES CREUSE SUD-OUEST

DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 11 mars 2025 - Délibération n° 2025/03/04

OBJET : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DE LA TAXE D'HABITATION SUR LES RESIDENCES SECONDAIRES (THRS), DE LA COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES (CFE), DE LA TAXE SUR LE FONCIER NON BATI (TFNB) ET DE LA TAXE SUR LE FONCIER BATI (TFB) POUR L'ANNEE 2025.

L'an deux mille vingt-cinq, le 11 mars, à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest s'est réuni en session ordinaire à l'espace Chabrol, commune de Sardent, sur la convocation en date du 4 mars, qui lui a été adressée par M. le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : DESLOGES Georges – FAURE Josette – SARTY Denis – SIMON-CHAUTEMPS Franck – ESCOUBEYROU Luc - POUGET-CHAUVAT Marie-Hélène – MALIVERT Jacques – SUCHAUD Michelle – BOSLE Alain – DESSEAUVE Nadine – LEGROS Bernard - DUBREUIL Raymond – BERTELOOT Dominique – FERRAND Marc – MEYER Christian – MOREAU Jean-Claude – RABETEAU Raymond - DAURY Claudine – PAROT Jean-Pierre – SALADIN Christine – LAROCHE Michel - LAINE Joël – GRENOUILLET Jean-Yves – CALOMINE Alain - DERIEUX Nicolas – PAMIES Jean-Michel – DEFEMME Catherine - NOURISSEAU Pierre-Marie – GAUDY Sylvain – GAILLARD Thierry – PATAUD Annick – LAPORTE Martine - GODET Serge – CAILLAUD Monique

Etaient excusés : COTICHE Thierry – DUBOUIS Sandrine – BOUDEAU Philippe – SPRINGER Liliane - RIGAUD Régis – FINI Alain – MALIVERT-LAGRAVE Annick – BENABDELMALEK Clément – MAGOUTIER Gérard - CLOCHON Bruno – DAVID Robert - PARAYRE Régis – DUGAY Jean-Pierre – CATHELOT Guy – DEPEIGE Isabelle - DEPATUREAUX Gilles – LAGRANGE Serge – DUGUET Pierre – AUGUSTYNIAC Jérôme

Pouvoirs :

1. Mme DUBOUIS Sandrine donne pouvoir à Josette FAURE
2. M. RIGAUD Régis donne pouvoir à Marie-Hélène POUGET-CHAUVAT
3. M. FINI Alain donne pouvoir à Alain BOSLE
4. M. PARAYRE Régis donne pouvoir à Luc ESCOUBEYROU
5. M. DUGAY Jean-Pierre donne pouvoir à Jean-Michel PAMIES

Suppléances : GODET Serge

Secrétaire de séance : MEYER Christian

Scrutin ordinaire

En exercice	Présents	Votants			
		Abstention(s)	Blanc(s)	Nul(s)	Refus de vote
64	34	39			
Pour	Contre	Abstention(s)	Blanc(s)	Nul(s)	Refus de vote
39	0	0	0	0	0

Vu l'article 1636 B sexies à 1636 B undecies, 1639 A et 1530 bis du CGI;

Conformément à l'avis majoritaire de la commission des finances réunie le 29 janvier 2025 et aux discussions intervenues à l'occasion du débat d'orientations budgétaires du 25 février 2025, il a été proposé de ne pas modifier les taux des taxes précitées pour l'année 2025.

M. le Président propose donc de maintenir les taux de fiscalité de la manière suivante, avec les bases 2024 réévaluées à 1.68% :

	Taux 2024	Taux proposés 2025	Bases prévisionnelles	Produit prévisionnel attendu
CFE	30,00%	30,00%	2 271 978	681 593
TFNB	2,59%	2,59%	1 254 978	32 504
TFB	2,21%	2,21%	15 598 746	344 732
THRS	11,47%	11,47%	6 032 844	691 967
Total produit prévisionnel attendu				1 750 797

Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Conseil communautaire :

- Décide à l'unanimité que le taux de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) voté pour l'année 2025 est de 30,00% ;
- Décide à l'unanimité que le taux de la Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFNB) voté pour l'année 2025 est de 2,59% ;
- Décide à l'unanimité que le taux de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFB) voté pour l'année 2025 est de 2,21% ;
- Décide à l'unanimité que le taux de la Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires (THRS) voté pour l'année 2025 est de 11,47% ;
- Charge le Président de notifier la présente décision aux services des Finances Publiques ;
- Autorise le Président à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente décision.

Fait et délibéré les jours et mois et an susdits,
Au registre suivant les signatures.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Sylvain GAUDY.

